



## I. Achat et vente de titres

### 1. Fonds d'investissement AXA

Parts d'organismes de placement collectif (OPC), ci-après appelés fonds d'investissement, promus et/ou distribués par AXA Banque : sont concernés les compartiments d'AXA B Fund, d'AXA IM World Access Vehicle ICAV, d'AXA World Funds et d'AXA Rosenberg. Les tarifs ci-dessous sont d'application, peu importe le canal de réception des ordres.

<b>Souscription (une sélection de compartiments)</b> Frais d'entrée lors de la souscription Des réductions périodiques pourraient être offertes lors d'actions commerciales initiées par AXA Banque.	2,5%
<b>Arbitrage entre compartiments</b> Frais d'entrée en cas de conversion	0%
<b>Rachat fonds d'investissement sans échéance</b> Sauf indication contraire dans le prospectus Exception : frais à payer à la Caisse des Dépôts et Consignations.	0%
<b>Rachat fonds d'investissement avec échéance</b> En cas de rachat avant l'échéance du fonds d'investissement (des frais de sortie peuvent être imputés par l'émetteur). Ces frais sont décrits dans le prospectus d'émission. Ces frais sont imputés intégralement au client.	
<b>Remboursement fonds d'investissement avec échéance</b> Sauf indication contraire dans le prospectus Exception: frais à payer à la Caisse des Dépôts et Consignations.	0%

### 2. Fonds de tiers non cotés en Bourse

#### Remboursement ou rachat avant l'échéance

En cas de remboursement ou de rachat : frais de sortie éventuellement facturés par la contrepartie.

### 3. Émissions par AXA Belgium Finance (NL) BV d'EMTN distribué par AXA Banque

Souscription	Agence	Homebanking
Frais d'entrée lors de la souscription	2%	Pas d'application
Des réductions périodiques pourraient être offertes lors d'actions commerciales initiées par AXA Banque.		

#### Ordres de vente sur le marché secondaire

Prix de vente déterminé par AXA Bank Belgium sa. et prend en compte les frais de transactions de 1% et le coût lié au dénouement (partiel) de la couverture dans le marché, compris entre 0 et 3%, en fonction de la durée restante et du sous-jacent dans le cas de notes structurées. En fonction des conditions de marché, cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission.

### 4. Obligations

	Agence	Homebanking
Marché primaire – ordres d'achat sur le marché primaire : voir prospectus d'émission.	Pas d'application	Prix d'émission
Marché secondaire – non coté en bourse : - ordres d'achat - ordres de vente	Pas d'application 0,50%	0,50% 0,50%

### 5. Bons d'État belges

	Agence	Homebanking
Les ordres d'achat sur le marché primaire sont exécutés au prix de souscription renseigné par la Banque Nationale de Belgique.	Pas d'application	Prix d'émission
Frais de courtage pour les ordres sur le marché secondaire (Euronext Bruxelles)	Achat : pas d'application Vente : 0,50% (minimum 25 EUR)	Achat : 0,50% (minimum 25 EUR) Vente : 0,50% (minimum 25 EUR)

### 6. Titres cotés en Bourse

#### Frais de courtage

##### Produits traités en bourse

- Euronext Bruxelles, Amsterdam, Paris, Lisbonne
- NYSE, Nasdaq, Luxembourg, Madrid, Milan, Stockholm, Helsinki, Genève, Londres, Oslo, Copenhague, XETRA, Toronto
- Vancouver, Vienne, Francfort
- Tokyo, Sidney, Hong Kong, Athènes, Johannesburg, Mexico, Singapour, Dublin

Droits	Agence	Homebanking
	Vente : 1,00% (minimum 5 EUR)	Achat et vente : 1,00% (min. 5 EUR)

Le tarif des frais de courtage est déterminé sur la base du montant total exécuté par jour. En cas de plusieurs exécutions partielles dans la journée : frais de courtage en tenant compte du minimum (minimum appliqué 1x ce jour-là). Plusieurs exécutions partielles réparties sur plusieurs jours : frais de courtage en tenant compte du minimum (minimum appliqué 1x pour chaque jour).

Vente publique	Agence : uniquement vente	Homebanking : achat et vente
- Courtage	1,50% (minimum 50 EUR)	1,50% (minimum 50 EUR)
- Frais de publication	0,80% (maximum 1000 EUR)	0,80% (maximum 1000 EUR)

Cela concerne e. a. les certificats subordonnés émis par AXA Banque et les bons de caisse émis par AXA Banque ou d'autres institutions financières.

### 7. Fonds d'épargne-pension faisant partie de l'offre commerciale d'AXA Banque

Souscription	
Frais d'entrée lors de la souscription	3%
<b>Arbitrage entre fonds</b> Frais d'entrée en cas de conversion	0%

### 8. Frais de change

Tout ordre en devises étrangères décompté en euros sera soumis à des frais de change.

Consultez les cours de change dans votre agence bancaire AXA. Les frais de traitement des opérations de change (frais de change) sont compris dans les taux de change appliqués. Les ordres introduits via homebanking sont toujours décomptés en euros.

## 9. Taxes et impôts

### Taxes belges (Taxe sur les opérations en bourse - TOB)

	Tarif	Maximum
Souscription (marché primaire)	0%	
Rachat et remboursement		
- Sicav et sicaf non cotées en Bourse		
o Parts de distribution	0%	
o Parts de capitalisation	1,32%	4000 EUR
- Fonds communs de placement non cotés en Bourse	0%	
Achats et ventes (marché secondaire – Bourse)		
- Tarif normal	0,35%	1600 EUR
- Sicav et sicaf cotées en Bourse, enregistrées en Belgique:		
o Parts de distribution	0,12%	1300 EUR
o Parts de capitalisation	1,32%	4000 EUR
- Sicav et sicaf cotées en Bourse, non enregistrées en Belgique	0,35%	1600 EUR
- Fonds communs de placements cotés en Bourse		
o Enregistrés en Belgique	0,12%	1300 EUR
o Non enregistrés en Belgique	0,35%	1600 EUR
- Certificats belges d'actions étrangères / Euro-obligations et obligations convertibles / Emprunts d'État belges et Bons d'État belges / Euro Medium Term Notes (EMTN)	0,12%	1300 EUR
- Obligations linéaires	0%	

### Taxes étrangères

Des taxes sont dues sur certains marchés étrangers. Celles-ci seront prélevées.

## II. Paiement de titres, coupons et dividendes

Le paiement de titres, coupons et dividendes sur un compte-titres	Gratuit
---	---------

## III. Compte-titres

### Droits de garde

Les droits de garde font l'objet d'un règlement annuel par prélèvement du compte lié au compte-titres. Les tarifs sont annuels et imputés par ligne (c'est-à-dire par code de titre), avec un maximum de 200 EUR par compte-titres. Le tarif indiqué ne comprend pas la TVA de 21%. En cas de transfert de titres du compte de titres avant la fin de l'année, les frais de garde seront imputés pro rata temporis par mois entamé.

	Par ligne
Produits AXA	Gratuit
Strips et droits	Gratuit
Titres cotés en bourse	20 EUR
Fonds de tiers non cotés en bourse	20 EUR
Bons d'État	20 EUR
Bons de caisse d'autres institutions financières	20 EUR
Obligations	20 EUR

### Dépôt et régularisation de titres

Régularisation de titre sur compte-titres	Gratuit
---	---------

Les titres physiques ne sont plus acceptés.

### Transfert de titres

Opération (le tarif indiqué ne comprend pas la TVA de 21%)	Coût par code ISIN
- Transfert de titres provenant d'une autre institution financière	Gratuit
- Transfert de titres vers une autre institution financière	75 EUR
- Transfert de fonds d'épargne-pension vers une autre institution financière	75 EUR

### Assurances décès par accident

12,50 EUR par an

### Courrier

À la fin de chaque année, les frais d'expédition des bordereaux, des relevés du compte-titres ainsi qu'un rapport périodique d'adéquation seront imputés, en même temps que les droits de garde éventuellement dus, par prélèvement du compte lié au compte-titres.

	Homebanking	Expédition à l'adresse indiquée
Bordereaux	Gratuit	1 EUR / bordereau
Relevé du compte-titres (y compris le relevé des frais ex post et celui concernant la taxe sur les comptes-titres)	Gratuit	1 EUR / relevé
Rapport périodique d'adéquation	Gratuit	1 EUR / relevé

## IV. Diverses opérations concernant les titres

### Inscription nominative dans le registre des actionnaires (uniquement pour les compartiments d'AXA World Funds et d'AXA Rosenberg)

Frais administratifs	50 EUR
----------------------	--------

### Récupération du précompte mobilier selon la convention relative à la double imposition

Par dossier et par demande	100 EUR
----------------------------	---------

La liste de tarifs se compose de 6 parties : opérations de paiement (partie 1), crédits (partie 2), épargne (partie 3), placements (partie 4), frais divers (partie 5) et AXA Private Management (partie 6). La liste contient les tarifs des produits et des services offerts aux particuliers dans le cadre de leurs transactions à des fins privées. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits ou de produits et de services offerts à des fins professionnelles - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique, tous les prix indiqués incluent la TVA. Toute personne a le droit d'ouvrir un compte à vue conformément aux conditions stipulées dans la charte en matière de services bancaires de base. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Grotesteenweg 214 à 2600 Berchem (Antwerpen) ou à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte 2 1000 Bruxelles.